

La première tâche de la Conférence sera d'entreprendre un examen en profondeur du droit de la mer existant de manière à l'harmoniser avec les nouvelles utilisations qui sont faites des espaces marins. Depuis le 17^{ième} siècle, le principe de la liberté de la haute mer qui correspondait aux intérêts commerciaux, coloniaux et navals des principales puissances maritimes de l'époque a toujours prévalu. C'était une base satisfaisante pour l'ordre mondial, tant que l'espace océanique était utilisé principalement pour la navigation et la pêche et d'une manière relativement inoffensive pour le milieu marin, pour les ressources biologiques de la mer et pour les autres Etats.

A une époque récente, toutefois, ce principe a fait l'objet de contestations de plus en plus nombreuses, l'essor de la technologie ayant rendu possible une utilisation nouvelle et plus intensive des océans.

Des engins extrêmement modernes permettent de nos jours aux vaisseaux de pêche d'attraper leur proie avec une relative facilité, mais peuvent entraîner la surexploitation des ressources halieutiques.

Bientôt la technologie moderne rendra possible l'exploitation commerciale des ressources minérales (c'est-à-dire les nodules polymétalliques) des grands fonds marins situés au-delà des limites de juridiction nationale. Ces ressources ne profiteront qu'au petit nombre de pays qui ont des moyens techniques avancés, si l'on ne met pas au point un nouveau régime qui tienne compte des besoins de l'humanité en général et des pays en voie de développement en particulier.

La prolifération de pétroliers, tant grands que petits, augmente les risques de dégradation du milieu marin dans les endroits où la navigation est intensive, comme les détroits internationaux et d'autres régions critiques voisines du littoral des Etats riverains où de nombreuses communautés vivent en grande partie des ressources de la mer.

Bien que la recherche scientifique en milieu marin doive être encouragée, elle pourrait avoir des conséquences néfastes sur la sécurité et les intérêts économiques des Etats riverains si elle n'est pas assujettie à un contrôle approprié.

Il est donc absolument essentiel que la prochaine conférence élabore une série de règles pour la répression de ces abus.